

Cherbourg le 16 janvier 2024

page 1

Mesdames, Messieurs

Le démarrage du réacteur nucléaire EPR de Flamanville, en France, est une opération évidente, pour les raisons suivantes :

- les gouvernements successifs depuis une quinzaine d'années se sont accordés pour supprimer de l'ordre de 12 000 MW électriques de puissance installée sur notre territoire hexagonal, et fonctionnant avec des combustibles fossiles (fioul et charbon)
- les mêmes gouvernements avaient décidé de supprimer 50% de la puissance installée d'origine nucléaire et en même temps de fermer effectivement, deux réacteurs nucléaires en état de marche soit Fesseheim, site représentant 1800 MW électriques de production..

Moyennant quoi nous frôlons actuellement en permanence le Blackout en France situation qui conduit à effacer les gros utilisateurs d'électricité, plusieurs heures par jour, au détriment de la production industrielle de la France.

**Première conclusion** : les 1600 MW électriques du réacteur EPR de Flamanville sont indispensables pour soulager quelque peu notre déficience en matière de production électrique, déficience devenue récurrente

Mais d'autres arguments sont à rappeler :

- ce réacteur franco-allemand est devenu un projet Français par suite de l'abandon de l'entreprise Siemens du consortium initial. Et par voie de conséquence il a été décidé par le gouvernement **de le construire sur le sol Français.** (Voir la date de décision)

**Deuxième conclusion** : Les raisons invoquées pour ne pas le démarrer sont donc non fondées : voici ci-dessous une certaine énumération des arguments fondés pour démarrer ..

- la **qualité du projet et de sa construction.** Elle est irréprochable compte tenu des constats de l'autorité de sûreté nucléaire et même supérieure par certains aspects aux projets Chine et de Olkiluoto en Finlande (qualité des soudures en exclusion de rupture)
- trois réacteurs nucléaires du type EPR sont en fonctionnement. Et pour certaines depuis 2 à 3 ans d'exploitation (Chine) et pour un autre, depuis un an (Finlande): ils alimentent le réseau en générateurs de base.
- Deux autres sont en construction en Angleterre.
- Le projet de réacteur EPR étant devenu Français par suite de l'abandon de l'Allemagne dans ce projet,, on ne saurait continuer à proposer commercialement ce type de réacteur hors métropole, s'il n'existe pas un **exemplaire en fonctionnement en France.**

- le maître d'œuvre soit EDF est une entreprise d'État dont la solidité ne fait pas de doute de par l'abondance de sa clientèle. Et avec une clientèle majoritaire en France pour utiliser ses services et garantissant ainsi sa longévité commerciale.

Et de par sa Technicité inhérente au fait qu'il est le seul opérateur existant en France et cela pour plus de 50 réacteurs en service. Son retour d'expérience est unique dans le monde

- Enfin la décision toute récente du gouvernement Français de lancer un certain nombre de réacteurs du type EPR dit EPR2 garantit la confiance du gouvernement dans ce projet. Et dont la preuve matérielle de cette décision va se fortifier au fil du temps qui va s'écouler, les besoins de consommation électrique étant irrésistiblement croissants, notamment pour réindustrialiser la France. (Déclaration gouvernementale ferme et récente).

- Enfin il convient de remarquer que aujourd'hui compte tenu de la variation dans le sens croissant du prix du mégawatt-heure vendu sur la place de l'Europe, celui-ci garantit un amortissement très rapide des sommes engagées pour sa construction.

En effet avec un facteur de disponibilité de 82 % pour le réacteur EPR de Flamanville, soit une production d'environ 11 térawatt-heure par an, l'amortissement sera réalisé dans un ordre de grandeur de 15 ans. Donc un amortissement beaucoup plus rapide que les installations de production d'énergies dites renouvelables dont le facteur de charge est dérisoire par rapport à celui des réacteurs électronucléaires, et dont le prix de revient est, en outre, extrêmement élevé..

N'oublions pas aussi que l'avantage exorbitant d'une priorité d'accès au réseau de distribution en France pour l'électricité produite par les moyens de production des énergies renouvelables, qui sont malheureusement intermittentes et très souvent mises en défaut, notamment avec les hautes pressions atmosphériques inhérentes aux périodes de froid, doit être supprimé au profit des unités nucléaires en production de base.

Car la situation actuelle est un déni d'égalité des consommateurs devant une production électrique qui doit être la plus avantageuse possible pour les usagers. Et non pas comme c'est le cas actuellement, au profit d'une technique climatiquement limitée. Ce qui induit un abaissement du confort de vie de la population et donc une restriction de l'espérance de vie de tout un chacun.

Martin Jean-Paul-Cherbourg-en-Cotentin

